



TRAVAIL SOCIAL



DEAES – DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 154 candidats et pour l'année 2024 :

- Taux de satisfaction : 99,25 %
- Taux de réussite : 95 % (sur 117 présentés)
- Taux d'abandon : 13,63 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 38,67 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : 10 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans le jour de l'entrée en formation
- Maîtriser le français écrit et oral
- Être apte physiquement à exercer le métier
- Sélection sur dossier de candidature + entretien oral

OBJECTIFS

- être en capacité d'accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- être en capacité d'accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- être en capacité d'accompagner la personne dans sa vie sociale et relationnelle
- être en capacité de se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- être en capacité de travailler en équipe pluriprofessionnelle, de gérer des risques et de traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne

CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique : 546 heures + 21 heures consacrées à l'attestation de formation aux

gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU

2). La formation théorique se décompose en cinq blocs de formation :

- **Bloc 1** : Accompagnement la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 h)
- **Bloc 2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 h)
- **Bloc 3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105 h)
- **Bloc 4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147 h)
- **Bloc 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91 h)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences – niveau 2 – **AFGSU2** (21 h)

La formation pratique (840 heures) se répartit en 3 stages :

Chaque stage est découpé en 2 périodes de 140 heures.

Contenus des stages :

- Application des savoirs en entreprise
- Expérimentation des tâches, missions et activités confiées
- Identification des savoir-être des connaissances et des techniques spécifiques acquis, en cours d'acquisition et à acquérir.

DURÉE

Durée totale de 1407 heures :

567 heures d'heures de formation théoriques
840 heures de stages pratiques

METHODES MOBILISÉES

- Mobilisation du plateau technique sanitaire et social
- Utilisation de matériel professionnel
- Présentiel, présentiel enrichi
- Formateurs professionnels issus du sanitaire et

social

- Formateur habilité pour l'AFGSU2

MODALITÉ D'EVALUATION

Le DEAES est délivré grâce à l'obtention des 5 blocs de Compétences par la DREETS

Possibilité de validation partielle : Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif.

Équivalence et passerelles : Les titulaires des diplômes d'État d'Auxiliaire de vie Sociale (DEAVS), d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, sont de droit titulaire du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

Suite de parcours : DEME, DETISF, DEAS, etc.

Débouchés :

L'AES réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap de toute origine ou nature. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne tant dans les actes essentiels du quotidien que dans des activités de loisirs, de vie sociale ou de vie scolaire. L'AES veille à l'épanouissement et au bien-être de la personne dans son lieu de vie, favorise son autonomie et contribue à prévenir l'isolement et la préservation ou réactivation du lien social.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective, sélection sur dossier de candidature + un entretien oral
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée
- Sélection sur dossier de candidature + un entretien oral.

- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Formation également accessible par la voie de l'alternance (apprentissage ou professionnalisation) – Intégration dans l'un de nos CFA : <https://bit.ly/3wzF4qK>

- en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : [ici](#)
- en savoir plus sur le contrat professionnel : [ici](#)

Formation également accessible par la voie la formation professionnelle pour les salariés en poste :

- Document explicatif sur la PRO A : <https://bit.ly/3LaEx2u>

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

23/01/2025

